



Accident sans constat amiable sur un parking

Par **Juju59**, le **21/06/2010 à 16:34**

Bonjour,

Il y a une semaine, j'ai eu un petit accident sur un parking: en ouvrant ma porte j'ai heurté la voiture d'à côté. Après discussion, on a tous 2 refusé de faire un constat!

Mais puisque je suis en tort, peut-il encore avoir pris ma plaque d'immatriculation et avoir prévenu son assurance? Est ce que je risque encore quelque chose???

Dans l'attente d'une réponse

Merci à vous.

Par **cris**, le **21/06/2010 à 18:21**

bonjour

je pense que si cette personne n'a pas voulu faire de constat je ne vois pas pourquoi vous auriez un problème !

Habituellement il font immédiatement le constat ou alors pour pas grand chose il ne préfère pas déclarer à l'assurance ou autre.

à votre place je ne m'inquiéterai pas...

au pire pour vous rassurer appelez votre assureur...

salutations